

AMAP rouen

Association rouennaise pour le maintien de l'agriculture paysanne

http://amaprouen.org contact@amaprouen.org

Bulletin d'adhésion à l'association AMAP Rouen

Année 2015-2016

L'AMAP Rouen est une association formée par des consommateurs et des producteurs paysans désirant construire un partenariat équitable sans intermédiaires.

Nos buts prioritaires sont :

- La sécurité alimentaire pour tous : Rendre accessible à tous les aliments de qualité, cultivé avec passion, sans intrants chimiques et dans le respect de la biodiversité, établir un prix équitable pour le producteur comme pour le consommateur.
- La "vente à la ferme" dans mon quartier : Créer un partenariat sans intermédiaires, favoriser la rencontre directe et l'échange culturel entre les métiers de la terre et le consommateur.
- Soutenir l'agriculture paysanne : Soutenir des agriculteurs dans leur démarche de produire des aliments de grandes qualités nutritionnelles et gustatives. Soutenir une activité respectueuse de l'Humain et de l'environnement.

Pour atteindre ses objectifs nous avons à cœur de soutenir et de suivre <u>la charte nationale des AMAP</u>. Cela passe notament par le respect des engagements suivants.

Engagement du consommateur

Engagement solidaire

Le consommateur en AMAP (amapien(ne)) s'engage à préfinancer les saisons agricoles ; L'amapien(ne) devra s'engager à **acheter des produits sur une durée de 6 ou 12 mois**.

Cet engagement solidaire permet d'éviter la course au rendement et permettre une production cohérente (par ex. 1 légume vendu = 1 légume planté), variée et de qualité.

Partage des risques et bénéfices

L'amapien(ne) accepte de partager les risques et les bénéfices d'une agriculture paysanne. l'amapien(ne) s'engage solidairement à supporter le cycle naturel de production agricole (saisons, aléas climatiques, etc.). Par exemple, pour le maraîchage, cela passe par un prix fixe du panier de légume à l'année basé sur une quantité moyenne (les paniers seront plus petits lors des saisons maigres et plus génereux lors des belles saisons).

Échange social et culturel

Dans la mesure du possible, l'amapien devra favoriser l'échange social et culturel de l'association. Lors des distributions, l'amapien(ne) pourra, par exemple, prévoir **un peu de temps supplémentaire à la vie de l'association** (échange, question, participation, etc.). Prévoir du temps pour l'organisation et la participation aux événements de l'association (sorties sur les exploitations agricoles, chercher de nouveaux produits et agriculteurs, etc.)

Maintenir et soutenir l'association

L'amapien(ne) devra venir chercher lui-même ses produits lors des jours de livraisons. Autant que faire

se peut, l'amapien(ne) devras participer à la vie de l'association (participer à la résolution des problèmes rencontrés, promouvoir et soutenir l'AMAP, simplifier la gestion logistique de la distribution (préparer soi-même ses panier, aider à décharger le camion, etc.), coups de main aux producteurs en cas de besoins).

Engagement du producteur

Produire des aliments de qualité

L'agriculteur paysan s'engage à produire une alimentaiton de qualité nutrionnelle et gustative et à respecter la biodiversité. Les aliments devront impérativement être produits sur le lieu de l'exploitation.

Pratiquer un prix équitable

Conjointement avec les amapien(ne) l'agriculteur paysan devra établir un prix soutenable pour son exploitation et accessible aux adhérents de l'association.

Être transparent sur la pratique de son métier

L'agriculteur paysan devra être transparent sur la pratique de son activité, faire part des difficultés rencontrées auprès des adhérents de l'association. Il devra permettre l'accès libre à son exploitation et faciliter l'organisation d'animations et d'évenements sur les lieux d'exploitation (sortie à la ferme, participation pédagogique aux tâches de la ferme, etc.).

Participer activement à l'échange culturel

Tant qu'il le peut, l'agriculteur paysan devra être présent lors des distributions, informer les adhérents sur ses pratiques et ses produits, faciliter la transmission du savoir-faire et des particularités de son métier.

Livraison des produits

Les produits seront livrés tous les mercredis de 18h30 à 19h30 sur la terrasse de «la Cantine» au 195, rue Eau de Robec à Rouen. Les produits ne seront pas remboursés, il pourra s'arranger pour trouver une autre personne pour prendre son panier (une personne de son entourage, un autre adhérent, etc.).

Adhésion

Informations personnelles

| Nom : Prénom : Adresse postale : |
|--|
| |
| Téléphone : |
| Adresse éléctronique : |
| ☐ J'autorise l'association à conserver mon adresse électronique (conformément à la réglementation de la CNIL). |
| ☐ J'autorise l'association à diffuser mon adresse email auprès des autres adhérents. |
| Montant de l'adhésion |

Date et signature

Montant de l'adhésion (1€ mini.) : €

«En devenant adhérent, j'accepte les risques et les bénéfices liés au fonctionnement de l'AMAP et j'ai lu et j'approuve la charte nationale des AMAP»